

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2010

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT - (n° 2513)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Féron, M. Mathus
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« Institut français »,

les mots :

« Institut français-Victor Hugo ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 2, au début des alinéas 12, 14 et 16, à l'alinéa 17, au début de l'alinéa 19 et à la dernière phrase de l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.